

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de novembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 15 novembre, s'est rassemblé à la Mairie de Chantilly sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Annie VAN HOLLEBEKE, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Frédéric SERVELLE, Françoise COCUELLE à Florence WOERTH, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Pierre-Yves BENGHOUI à Valérie CARON, Jacques FABRE à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice : 41

Présents ou remplacés

par un suppléant : 29

Pouvoirs : 10

Votants : 39

Quorum fixé à : 21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 27/11/2023

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



DELIBERATION N°2023 / 76

FINANCES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET GENERAL

Vu la délibération n°2023/06 portant approbation du budget principal de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne pour l'année 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux inscriptions budgétaires du budget primitif principal du 1er février 2023, afin de prendre en compte les modifications survenues en cours d'année.

Le BS retrace 2 types de grands mouvements comptables :

- Les écritures déjà présentées au BP 2023, mais qui nécessitent des ajustements de chapitre à chapitre,
- Les dépenses/recettes supplémentaires validées par les conseils communautaires depuis le vote du BP 2023.

L'ensemble des écritures est présenté par section dans le tableau ci-après :

Fonctionnement Budget général

Chapitre	Nature	Objet	Dépenses	Recettes
65	65823	Environnement : Subvention d'équilibre au budget SPEDM	576 400	
014	739223	Prélèvements Etat : FPIC	- 106 650	
014	7391118	Prélèvement pour hausse de TH	75 984	
014	7398	Trop perçu 2022 sur fraction de TVA	48 056	
014	739115	Contribution au redressement des finances publiques	-245 000	
67	673	Développement économique : Effacement de dette RPSO (Del 2023-05)	1 260	
65	65748	Subventions : Office de Tourisme Chantilly-Senlis (Del 2023-35)	-43 000	
002	002	Affectation du résultat : Affectation définitive du résultat (Del 2023-34)		602 287
65	65888	Administration générale : Provision pour annulation rattachements 2022 (recettes)	50 000	

75	75888	Provision pour annulation rattachements 2022 (dépendances)		50 000
042	6811	Dotation aux amortissements 2023 (opération d'ordre)	60 000	
023	023	Virement à la section d'investissement	235 237	
Total section de fonctionnement			652 287	652 287

Investissement Budget général

Chapitre	Nature	Objet	Dépenses	Recettes
Administration générale :				
021	021	Virement de la section de fonctionnement		235 237
040	28158	Amortissements 2023		60 000
16	165	Dépôt de garantie SISN		3 750
20	2042	Subvention AFASEC pour création MAM (Del 2023-25)	30 000	
23	2313	Provision pour futurs investissements	268 987	
Total de la section d'investissement			298 987	298 987

Entendu le rapport présenté par Monsieur MOULA,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire au budget général,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

François DESHAYES
François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.